

L'INDIEN ENTRE DEUX MONDES

Si l'on se place dans le contexte d'égalité juridique, sociale et économique que le gouvernement canadien souhaite promouvoir dans sa politique indienne, les deux impératifs suivants doivent être réalisés : participation de la population indienne, au même titre que le reste de la population canadienne, à l'évolution socio-économique du pays — ce qui implique l'abrogation de la « loi sur les Indiens » établie pour sauvegarder les droits des autochtones mais propice, dans la pratique, à la discrimination sociale — sauvegarde du caractère spécifique de la culture indienne et garantie des droits culturels des Indiens.

On doit à la vérité de dire que, soit par crainte d'une assimilation de leur peuple, soit parce qu'il n'existe encore pour certains d'entre eux qu'une seule voie possible, celle du « statut différent », les Indiens sont divisés sur la nouvelle politique que leur propose le gouvernement fédéral (1). Ce dernier estime pour sa part que seul l'abandon progressif de la législation particulière sur les Indiens permettra aux Indiens du Canada de participer totalement au développement économique, social et politique du pays ; il recommande cette politique à la considération de tous les Canadiens, Indiens et non-Indiens, et des dix gouvernements provinciaux du Canada (2).

Indiens d'aujourd'hui

Actuellement 244 113 Canadiens sont inscrits à la direction des affaires indiennes du ministère des affaires indiennes et du nord canadien. Ce sont toutes les personnes d'ascendance masculine indienne qui ont décidé de vivre en conservant l'organisation sociale de leurs ancêtres et les coutumes traditionnelles, et qui sont soumis à la « législation sur les Indiens » régie par des ententes et des traités historiques fixant les droits et devoirs des tribus et du gouvernement. Dans l'ensemble du Canada, les Indiens sont groupés en 576 bandes et demeurent dans 2 281 villages ou « réserves ».

Le mot « réserve » sonne mal et on peut admettre qu'il est fâcheux, appliqué à un habitat humain. Il serait cependant tout à fait inexact de s'imaginer les Indiens du Canada parqués dans des enclos où ils seraient retenus prisonniers. Ils ont toute liberté d'aller et de venir hors des réserves qu'ils occupent. Beaucoup d'entre eux, même,

travaillent à l'extérieur. Les réserves n'ont rien non plus de folklorique, sauf celles qui vivent du tourisme, et le voyageur à la recherche de Peaux-Rouges emplumés et fiers risque d'être déçu : il y rencontrera des paysans, des pêcheurs, des artisans, des ouvriers en tenue de travail.

Les Indiens ne peuvent plus se laisser définir comme chasseurs ou pêcheurs :



17 pour cent d'entre eux seulement se livrent maintenant à l'une ou l'autre de ces deux formes d'activité. Les autres sont en général cultivateurs, ouvriers, artisans ou employés dans le secteur des services. Certains se sont acquis une juste réputation dans la construction des gratte-ciel : insensibles au vertige, les Indiens Mohawk de la réserve de Caughnawaga, près de Montréal, s'en vont travailler dans les grandes cités canadiennes, voire américaines, où ils se sont spécialisés dans le montage des hautes charpentes d'acier qui forment l'ossature des gratte-ciel.

Beaucoup de réserves sont organisées en coopératives de production ou de vente. Le gouvernement canadien s'efforce, par des



prêts, des subventions, une assistance technique, de développer, avec l'aide des Indiens, les ressources des réserves. Ainsi un programme récent, qui touchera 1 200 pêcheurs environ et qui est évalué à 4,6 millions de dollars canadiens (environ 25 millions de francs) a pour objet d'aider les pêcheurs indiens du littoral de la Colombie-Britannique à moderniser ou à remplacer leurs bateaux et leur matériel et de les former aux méthodes de pêche les plus modernes. Les Indiens gèrent également des coopératives d'artisanat. Ils possèdent et exploitent diverses installations touristiques telles que terrains de camping, plages, ports de plaisance, villages de vacanciers, etc.

Suite page 8

JET D'EAU TRANCHANT

Le Conseil national de recherches du Canada se livre à des études visant à élaborer une technique de coupage des solides par des jets d'eau à très haute pression. Pour étudier les mécanismes de la dynamique des fluides aux très hautes pressions, il a réalisé une pompe qui fournit de l'eau à une tuyère de 0,25 mm

sous une pression de 3500 kg au cm², pression qui pourra être portée à 7000 kg. S'il se révélait rentable sur le plan industriel, le coupage par jet d'eau pourrait être appliqué au cuir, au bois, aux textiles, aux métaux, aux plastiques, aux minéraux, au béton, à la glace et à tous les produits à base de papier.

